

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 48 (2021)
Heft: 1

Artikel: En matière de suffrage féminin, la Suisse a traîné
Autor: Wenger, Susanne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1052000>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En matière de suffrage féminin, la Suisse a traîné

Il y a seulement 50 ans – c'était en 1971 – que les femmes suisses ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité, après un siècle de combat. Hanna Sahlfeld-Singer fait partie des toutes premières parlementaires à avoir siégé au Palais fédéral: «Il a toujours fallu beaucoup de volonté», se souvient cette Suissesse qui vit aujourd'hui à l'étranger.

SUSANNE WENGER

Le jour où les femmes suisses sont officiellement devenues des citoyennes à part entière peut être daté avec précision: c'était le 7 février 1971. Les Suissesses se sont alors vu accorder le droit de vote et d'éligibilité au plan fédéral à l'occasion d'une votation historique.

Dès lors, elles ont pu participer aux élections et aux scrutins, se porter candidates au Parlement, signer des initiatives populaires et des référendums. Ce sont les hommes qui ont pris cette décision, car eux seuls disposaient de tous les droits politiques jusque-là. Les femmes, depuis la fondation de l'État fédéral de 1848, n'avait ni le droit de vote, ni le droit d'éligibilité.

En 1959, la majorité des hommes suisses avaient pourtant préféré rester encore seuls maîtres à bord en politique. Avec près de 70 % de «non», ils avaient rejeté le suffrage féminin au niveau fédéral. Douze ans plus tard, ce n'était cependant plus tenable. «Nous ne sommes pas ici pour demander, mais pour exiger», assène Emilie Lieberherr, future conseillère d'État zurichoise, lors d'une grande manifestation sur la Place fédérale. Deux hommes suisses sur trois acceptent alors le projet dans les urnes. Dès l'automne 1971, les premières élections nationales se tiennent avec la participation des femmes. Onze conseillères nationales et une conseillère d'État sont «élues solennellement», annonce le Ciné-journal.

Le récit de la pionnière

Deux de ces pionnières sont encore en vie aujourd'hui: la Valaisanne Gabrielle Nanchen et la Saint-Galloise Hanna Sahlfeld-Singer, toutes deux socialistes. Hanna Sahlfeld vit désormais en Allemagne, pays d'origine de son époux. Quand elle est élue au Conseil national, la théologienne a 28 ans et est mère d'un enfant d'un an. «Mon premier jour au Palais fédéral était excitant», confie à la «Revue Suisse» celle qui a aujourd'hui 77 ans. Tandis qu'elle veut pénétrer

dans le saint des saints du pouvoir, à Berne, on la renvoie tout d'abord à l'entrée des visiteurs. Aujourd'hui, elle en rit. Mais l'anecdote illustre bien les résistances dont il a fallu venir à bout.

Une femme pasteure protestante, mère et professionnellement active, mariée à un étranger et désireuse d'agir sur le plan politique, «cela dépassait beaucoup de monde», note Hanna Sahlfeld. Vers 1970, elle avait défendu le droit de vote des femmes dans des discours prononcés à l'occasion de la fête nationale. Les réactions avaient été virulentes. Mais ce n'est pas elle qui a essuyé les plâtres: «Les gens savaient qu'ils ne me feraient pas changer d'avis.» C'est surtout son époux – pasteur lui aussi – qui a dû encaisser. Pourtant, elle le dit, il n'a jamais cessé de la soutenir.

Forcée de renoncer à son métier

Hanna et Rolf Sahlfeld veulent se partager travail à la maison et à l'extérieur. Leur modèle familial sort des sentiers battus. Cependant, la Suissesse, issue d'une famille ouvrière, doit renoncer au pastorat au profit de son mandat au Conseil national. C'est ce que lui impose une loi, vestige du combat culturel que se sont livré l'Église et l'État. Cette règle visait les prêtres catholiques: «Pendant cent ans, personne n'avait imaginé qu'elle puisse s'appliquer à une jeune femme.» Pour pouvoir faire de la politique, Hanna Sahlfeld prend désormais en charge, à la maison, les tâches bénévoles traditionnelles d'une épouse de pasteur. Au Conseil national, elle se bat notamment pour de meilleures assurances sociales pour les femmes et pour réduire la vitesse sur les routes.

Elle obtient un succès politique indirect simplement par le fait que des femmes siègent désormais au Palais fédéral. En 1972, elle donne naissance à un deuxième enfant, une première pour une conseillère nationale en exercice. Les médias en parlent et mentionnent que ses enfants ne





possèdent pas la nationalité suisse puisque leur père est étranger. Lors de son mariage, Hanna Sahlfeld a elle-même dû faire une demande pour rester suisse. Cette discrimination à l'encontre des femmes, qui touche de nombreuses familles binationales, n'est levée qu'en 1978. «Par la suite, de nombreuses Suissesses de l'étranger ont pu faire renaturaliser leurs enfants», note Hanna Sahlfeld.

«Aussi téméraire qu'inédite»

En matière de droits politiques des femmes, la Suisse faisait partie des mauvais élèves de l'Europe, comme le Portugal et le Liechtenstein. L'Allemagne, par exemple, a introduit le suffrage féminin en 1918 et la France en 1944, soit après les deux guerres mondiales et leurs bouleversements. Rien de tel ne s'est produit en Suisse. Et le suffrage féminin a dû franchir l'obstacle d'une votation fédérale. Mais cela n'explique pas entièrement pourquoi l'une des plus anciennes démocraties d'Europe avait pris tant de retard. Dans son livre paru en 2020, «Jeder Frau ihre Stimme», l'historienne Caroline Arni conclut que priver les femmes de droits politiques a été, en Suisse, une décision prise et confirmée de manière réitérée: «Il ne

s'agit pas d'un retard par étourderie, ni d'un raté dans le moteur de la modernité.»

La culture suisse «des alliances masculines», influencée par les mythes de fondation de la Confédération, a également une part de responsabilité, ajoute le politologue Werner Seitz. Il y avait aussi, dans toutes les couches sociales, l'idée d'une hiérarchie des sexes bien ancrée. La juriste Emilie Kempin-Spyri en fit déjà les frais en 1887. Ne disposant pas du droit de citoyenneté active parce qu'elle est une femme, elle ne pouvait exercer le métier de juge. Elle saisit le Tribunal fédéral qui la débouta. Les juges trouvèrent son

Hanna Sahlfeld lors de son premier jour au Conseil national, secondée par le conseiller d'État PS Matthias Eggenberger, fumant, et le conseiller national PS Rolf Weber.

Archive Keystone, 1971



Un demi-siècle plus tard: Hanna Sahlfeld entourée du public au Palais fédéral, à l'occasion d'un événement intitulé «Métiers: les femmes peuvent tout faire».

Archive Keystone, 2019

Le tape-tapis, un motif qui frappe les esprits. Affiche de campagne contre le projet de suffrage féminin à Zurich en 1947.

Photo Keystone



Le camp du «oui» affichait ses arguments: «Un peuple libre a besoin de femmes libres» (1946).

Archives du Musée du design de Zurich



argumentation – elle avançait que le droit de vote, dans la Constitution, concernait aussi les femmes – «aussi téméraire qu'inédite».

Le prix à payer

Depuis le début du XX^e siècle, de plus en plus de femmes – et d'hommes – commencent à s'engager pour le suffrage féminin. Le gouvernement suisse traite l'affaire avec lenteur, et certains cantons prennent les devants. Les bouleversements sociétaux de la fin des années 60 ont enfin raison des réticences de la Confédération. Le dernier canton à introduire le suffrage féminin sera Appenzell Rhodes-Intérieures, en 1990, sur ordre du Tribunal fédéral.

«Il a toujours fallu beaucoup de volonté, pour tout», note Hanna Sahlfeld. En 1975, elle est brillamment réélue, mais finit par renoncer à son mandat. Son engagement politique fait que son époux ne trouve plus de travail en Suisse. La famille quitte le pays et recommence à zéro, près de Cologne. Hanna Sahlfeld fait partie de ces pionnières qui ont préparé le terrain pour les générations suivantes de femmes au Palais fédéral. Pour leur rendre hommage, des plaquettes ornent désormais leurs anciens pupitres. «Cela a valu la peine de se battre», conclut Hanna Sahlfeld, même si elle et son mari en ont payé le prix. Et d'ajouter qu'en matière d'égalité, beaucoup de choses paraissent aujourd'hui naturelles: «Mais si les femmes négligent de consolider leurs acquis, elles pourraient à nouveau les perdre très vite.»

En savoir plus sur les 50 ans du suffrage féminin en Suisse: www.ch2021.ch

Comment les femmes font usage de leurs droits politiques

Les femmes disposent du droit de vote et d'éligibilité depuis 50 ans. Leur proportion dans les organes politiques est en augmentation. Toutefois, des efforts sont encore nécessaires pour parvenir à une représentation équilibrée des sexes.

EVA HIRSCHI

En 2019, 84 femmes ont été élues au Conseil national. C'est 20 de plus qu'en 2015. Depuis l'introduction du suffrage féminin, en 1971, jamais on n'avait noté une telle augmentation. Et jamais la part des femmes n'avait été aussi haute – elle est aujourd'hui de 42 % – à la Chambre basse. Au Conseil des États, on note au moins un changement de tendance: après un recul de la part des femmes pendant douze ans, celle-ci a atteint un nouveau record, 26 % tout de même. «C'est un signal puissant, et qui était urgent. Il reflète l'esprit de l'époque et la grève des femmes», affirme la conseillère nationale vert-libérale Kathrin Bertschy. La Bernoise copréside alliance F, une association faitière non partisane d'organisations de femmes défendant, entre autres, une représentation équilibrée des sexes au Parlement. Alliance F est aussi coresponsable de la campagne «Helvetia vous appelle», dont l'objectif est de soutenir systématiquement les candidates potentielles.

«Nous avons incité les partis et les responsables des listes à placer les femmes en bonne position sur les listes et avons organisé des ateliers et des programmes de mentorat pour les candidates», explique Flavia Kleiner, co-initiatrice de la campagne. «Il ne s'agit pas pour nous d'équité, mais d'une représentation correcte de la population suisse. En fin de compte, la population compte une moitié de femmes», relève Flavia Kleiner.

Tentative de rattrapage avec 170 ans de retard

Mais pourquoi a-t-il fallu 50 ans pour que la part des femmes au Parlement augmente notablement? «Il faut voir cela comme une course de relais», note Flavia Kleiner. «Les hommes ont commencé avec environ 170 ans d'avance. Il n'est donc pas étonnant qu'il faille du temps pour les rattraper.» Comme le souligne Kathrin Bertschy, les structures ont été créées par les hommes, pour les hommes: «Lors de l'introduction du suffrage féminin, on a manqué d'imposer en même temps une représentation proportionnelle des